Combien ça coûte?

Tarification:

Citoyens : (coût au m³)
Encombrants : gratuit

Matériaux construction (trie obligatoire): 10\$

Commerces:

Matières triés (trie obligatoire): 30\$

Entrepreneurs: (coût au m³)

Matières triées (trie obligatoire): 60\$

Règlements:

- Inscription obligatoire;
- Preuve de résidence obligatoire ;
- Interdit de descendre dans les conteneurs ;
- Interdit de transvider des liquides sur le site;
- Interdit de fumer ;
- Éteindre le moteur de son véhicule avant de décharger les matières ;
- Les résidus dangereux des entreprises ne sont pas acceptés;
- Strictement interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture.



Horaire... (sujet à changement)

1- Écocentre St-Urbain :

7. rue du Parc industriel

⇒avril à mi-novembre

Lundi au samedi : 9h à 16h45

⇒mi-novembre à avril

Jeudi, vendredi & samedi : 9h à 15h45

1.1- Écoboutique (à l'écocentre St-Urbain)

⇒mi-avril à fin octobre

Mardi et samedi 10h à 12h et 12h30 à 15h30

2- Écocentre Isle-aux-Coudres :

51, chemin de la traverse

⇒avril à mi-novembre

mercredi & samedi : 9h à 16h45

⇒mi-novembre à avril

Fermé

MRC DE CHARLEVOIX



4, place de l'Eglise, Baie-St-Paul, Qc, G3Z 1T2

Tél.: 418-435-2639 poste 6012

www.mrc-charlevoix.ca

Suivez-nous sur Facebook http://www.facebook.com/mrccharlevoix/



Saint-Urbain & Isle-aux-Coudres



Vous départir de vos encombrants, matériaux secs et RDD aux bons endroits c'est écologiquement brillant!



Juin 2021

Les Écocentres de la MRC de Charlevoix

Pourquoi?

La MRC de Charlevoix offre aux citoyens et ICI (industries, commerces et institutions) de ses municipalités, deux Écocentres situés à St-Urbain et à L'Isle-aux-Coudres.

Les utilisateurs des Écocentres doivent présenter une preuve de résidence dans la MRC Charlevoix .

Ce service permet de réduire considérablement le volume des déchets destinés à l'enfouissement, d'augmenter le potentiel de récupération des matières recyclables ou valorisables et le réemploi d'une grande variété d'objets.

Les Écocentres ont été aménagés à l'intention de la population des six (6) municipalités de la MRC de Charlevoix :

- Baie-Saint-Paul
- Les Éboulements
- L'Isle-aux-Coudres
- Petite-Rivière-Saint-François
- Saint-Hilarion
- Saint-Urbain















Quoi apporter à l'Écocentre?

Matières acceptées :

- Encombrants (électroménagers, meubles, matelas, bicyclette, chaises, etc.)
- Résidus de construction, rénovation et démolition (bois, brique, béton, bardeaux d'asphalte, gyproc, etc.)
- Matériel informatique
- Appareils électroniques



- Matières recyclables (papier, carton, métal, plastique)
- Feuilles, branches d'arbres
- Arbres de Noël
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, solvants, piles, insecticides, etc.)
- Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents
- Batteries d'automobile

Matières refusées:

- refusées:
- Ordures domestiques
- Bois créosoté
- Déchets biomédicaux ou radioactifs
- Terre contaminée
- RDD des entreprises
- BPC
- · Armes, produits explosifs ou munitions
- Résidus contenant de l'amiante
- Pneus
- Résidu d'amiante

Comment ça fonctionne?

Vous êtes responsable du transport de vos matières jusqu'à l'Écocentre. Une fois sur le site, un préposé vous accueillera et vous expliquera la marche à suivre. Vous n'avez qu'à trier vous-même et à déposer ce que vous avez apporté dans les différents conteneurs identifiés à cet effet.

Pourquoi trier les matières apportées à l'Écocentre?

Parce que si elles ne seront pas triées, les matières ne pourraient pas être recyclées. Grâce au tri, les résidus de bois, par exemple, peuvent être compostés ou réutilisés, tandis que le métal peut être recyclé.

Les objets réutilisables triés (vêtements, meubles, etc.) sont quant à eux plus faciles à acheminer vers l'Écoboutique ou des organismes récupérateurs. Ceux-ci se chargeront par la suite de donner une deuxième vie à vos objets.

Pour les vêtements réutilisables, il y a la friperie du Centre Communautaire Pro-Santé à Baie-St-Paul et celle de l'Ancrage à l'Isle-aux-Coudres.



